



SETCa
FGTB

Quelles sont vos droits à la formation dans le commerce ?

Remarque : concerne uniquement les CP 202, 311 et 312. Pour les CP 201 et 202.01, les négociations sectorielles sont actuellement en cours.

La digitalisation, la robotisation, la polyvalence mettent votre quotidien sous pression. Votre Job évolue tous les jours et ne sera plus le même dans 10 ans, les compétences requises pour l'exercer non plus. L'allongement des carrière est aussi un défi en termes de bien-être.

Pour le SETCa, la formation est plus que jamais un défi majeur au sein du secteur commerce afin de permettre à chaque travailleur de mieux vivre son emploi d'adapter ses compétences à l'emploi de demain et permettre à chaque travailleurs dont le travail évolue, voire disparaît de garder sa place dans l'entreprise.

Le SETCa se bat pour vous au sein du secteur et dans les entreprises pour élargir et faire progresser vos droits à la formation. Le chantier reste essentiel.

➤ **La Formation est-elle un droit individuel pour les travailleurs du commerce ?**

Malheureusement, non. Les employeurs s'y sont toujours opposés. Toutefois, vos délégués SETCa sur le terrain sont combattifs afin que chaque travailleur qui le souhaite puisse bénéficier de formations adéquates au sein de son magasin.

➤ **Qu'entend-on par formation ?**

La définition donnée par la loi est extrêmement (trop) large et permet de nombreuses interprétations.

Il s'agit à la fois de :

- **Formations formelles** : cours et stages conçus et donnés par des formateurs issus de l'entreprise ou par un organisme extérieure à l'entreprise.
- **Formations informelles** : il s'agit d'activités d'apprentissage autres que formelles et en relation directe avec le travail. Les activités en relation directe avec votre travail peuvent en faire partie : le tutorat, la formation à distance via internet, la participation à des conférences, des ateliers, des foires, etc. Par contre, des activités telles que le brainstorming, les séances d'information sur la stratégie de l'entreprise et l'accueil des nouveaux travailleurs n'en font pas partie.

➤ **Quid des formations si vous travaillez à temps partiel ?**

Vous rentrez en ligne de compte de la même manière qu'un travailleur à temps plein mais de manière proportionnelle à votre temps de travail.

➤ **Quid de votre salaire pendant les formations ?**



Syndicat des employés, techniciens et cadres

www.setca.org | Editeurs responsables : Myriam Delmee & Jan De Weghe | SETCa | Rue Joseph Stevens 7/5 | 1000 Bruxelles



SETCa
FGTB

Les formations suivies à la demande de votre employeur que ce soit durant ou en dehors de vos heures de travail, sont considérées comme du temps de travail normal avec tous les avantages qui s'y rapportent.

➤ ***Combien de jours de formation sont-ils prévus ?***

Pour la période 2019 - 2020, il est prévu pour l'ensemble du secteur, un effort de formation d'au moins 5 jours en moyenne et par équivalent temps plein. Il s'agit donc d'une moyenne à respecter au niveau de l'ensemble du secteur sur une période de 2 ans. Toutefois, il est recommandé que chaque entreprise atteigne au moins cette moyenne.

A termes, il est prévu d'arriver à 5 jours de formation par an. La trajectoire de croissance pour y arriver est discutée dans un groupe de travail paritaire au sein du secteur.

➤ ***Et comment vérifier si votre employeur respecte ses obligations en matière de formation ?***

Le fonds social du secteur le vérifiera au moyen d'une enquête qui sera organisée auprès des entreprises chaque année.

En outre, votre employeur est tenu de renseigner chaque année dans le bilan social, les efforts de formation dans l'entreprise (le nombre de travailleurs concernés, le nombre d'heures de formation suivies, le coût des formations, etc.). Le bilan social est présenté chaque année au CE où siège vos délégués SETCa.

➤ ***Quelles sont les formations prévues au niveau de votre secteur ?***

Depuis 2017, une formation relative à la problématique de l'agression dans les magasins existe. Elle continuera.

De nouvelles formations (contenu en discussion) seront proposées par le fonds social en 2019-2020.

Pour ces formations, un total de 20 sessions seront organisées pour 2019 et 20 autres pour 2020, moyennant la participation de maximum 25 personnes par session. Pour chaque travailleur, l'entreprise recevra un subside du fonds social de € 80 par demi-journée par participant, soit € 160 pour une journée entière.

➤ ***Vous n'avez pas accès à des formations dans votre entreprise et/ou vous avez des questions ?***

Prenez contact avec vos délégués SETCa au sein de votre entreprise ou avec votre régionale SETCa.

Ensemble on est plus forts.

